

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26168
---	--	---

SEANCE du : 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Acquisition terrain rue du Péré à Bressuire

CONSIDERANT que la commune souhaite poursuivre la valorisation et l'amélioration des espaces naturels et paysagers dont elle a la gestion ;

CONSIDERANT que la parcelle concernée est située à proximité immédiate d'espaces déjà exploités ou entretenus par la commune ;

CONSIDERANT que Monsieur et Ma*dame LHOMEDET ont proposé la cession de ce terrain à la commune, dans un objectif de valorisation de cet espace au bénéfice de la collectivité.

Monsieur et Madame LHOMEDET ont proposé à la commune la cession d'une partie de leur propriété située Rue du Péré à Bressuire, d'une superficie d'environ 1 700 m² (à confirmer après bornage). Cette parcelle, devenue trop importante à entretenir pour ses propriétaires, présente un intérêt pour la collectivité.

Le service des espaces verts a étudié cette opportunité et a identifié plusieurs avantages pour la commune :

- L'extension de l'espace dédié aux vaches Highland, dont les besoins en pâturage nécessitent des surfaces importantes ;
- La valorisation du verger des sculpteurs situé à proximité, grâce à une extension de l'espace et à une meilleure mise en perspective du site ;
- L'absence de charges d'entretien supplémentaires significatives pour les services municipaux.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de ce terrain.

Il s'agit d'un terrain issu de la parcelle cadastrée AB200, appartenant à Monsieur et Madame LHOMEDET, pour une superficie d'environ 1 700 m² (à confirmer après bornage).

Les conditions d'acquisition sont les suivantes :

- Acquisition du terrain pour le prix de UN EURO (1 €) ;
- Frais de bornage et de notaire à la charge de la commune.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_168-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2026
 Date de réception préfecture : 17/09/2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** un terrain issu de la parcelle cadastrée AB200, appartenant à Monsieur et Madame Yannick LHOMEDET, pour une superficie d'environ 1 700 m² (à confirmer après bornage), pour le prix de UN EURO (1€) ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, notamment l'acte notarié ;
- **D'INTEGRER** ladite parcelle dans le domaine communal.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_168-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026